



Le nouvel agenda de l'aide publique au développement

Nicolas Ponty, PNUD

Sommaire

1. Les engagements internationaux
2. Mettre en œuvre les engagements internationaux
3. Les modalités d'intervention des donateurs

Consensus de Monterrey

Mettre en place un partenariat entre pays développés et en développement afin d'atteindre les Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD).

Engagement de la part des pays développés à augmenter leur aide publique au développement qui devrait atteindre le seuil de 0,7 point de pourcentage du PIB.

Quelques définitions

Coordination : Collaboration favorisant l'ajustement des politiques, des agendas et des activités, à travers notamment l'échange d'information entre le gouvernement et entre bailleurs eux-mêmes.

Harmonisation : Concertation entre donateurs pour homogénéiser leurs modalités d'intervention et de gestion de l'aide

Alignement : L'alignement reprend les mêmes thèmes que l'harmonisation mais sous le leadership du gouvernement du pays partenaire.

Déclaration de Rome 2003

- ρ &2 : Modification et harmonisation des politiques, procédures et pratiques des donateurs ;
- ρ &3 : Coordination de l'aide au développement repose sur le leadership du pays partenaire
- ρ &3 : Les pays partenaires doivent s'engager à entreprendre les réformes nécessaires pour que les donateurs puissent aligner leurs interventions ;
- ρ &3 : leadership du gouvernement dans le renforcement des capacités ;
- ρ &5 : Respect des priorités de développement du pays partenaire dans l'affectation sectorielle de leur aide.

Déclaration de Paris 2005

Répondre à certains défis, dont :

Pays partenaires

- § Faibles capacités des pays partenaires à mettre en œuvre des stratégies de développement axés sur les résultats ;
- § Corruption et manque de transparence.

Donateur

- § Faible prévisibilité des flux d'aide ;
- § Insuffisante délégation d'autorité aux équipes pays des donateurs.

Sommaire

1. Les engagements internationaux
2. Mettre en œuvre les engagements internationaux
3. Les modalités d'intervention des donateurs

Déclaration de Paris 2005 et indicateurs de progrès

- ρ L'innovation principale contenue dans la déclaration de Paris est la mise en place d'un cadre de suivi des engagements.
- ρ Des indicateurs de progrès doivent permettre de suivre cinq domaines :
 - (i) l'appropriation des politiques;
 - (ii) l'alignement des donateurs ;
 - (iii) l'harmonisation entre donateurs ;
 - (iv) la gestion par les résultats ;
 - (v) la capacité à rendre compte entre donateurs et pays partenaires.

Appropriation des politiques

Pays partenaires disposant de stratégies de développement opérationnelles :

- § Priorités stratégiques
- § Cadre de dépenses à moyen terme
- § Suivi budgétaire annuel

Alignement

- ρ Systèmes nationaux de passation des marchés publics et de gestion des finances publiques fiables ;
- ρ Flux d'aide alignés sur les priorités nationales ;
- ρ Renforcement des capacités par un appui coordonné ;
- ρ Utilisation des systèmes nationaux de finances publiques et de passation des marchés ;
- ρ Eviter les cellules de mise en œuvre de projets parallèles à l'administration ;
- ρ Prévisibilité accrue de l'aide.

Harmonisation

- ρ Procédures et arrangements communs :
 - % de l'aide délivrée à travers des approches programmes
- ρ Partage de l'analyse entre donateurs:
 - Évaluations et analyses communes
 - Missions conjointes

Gestion par les résultats et responsabilité mutuelle

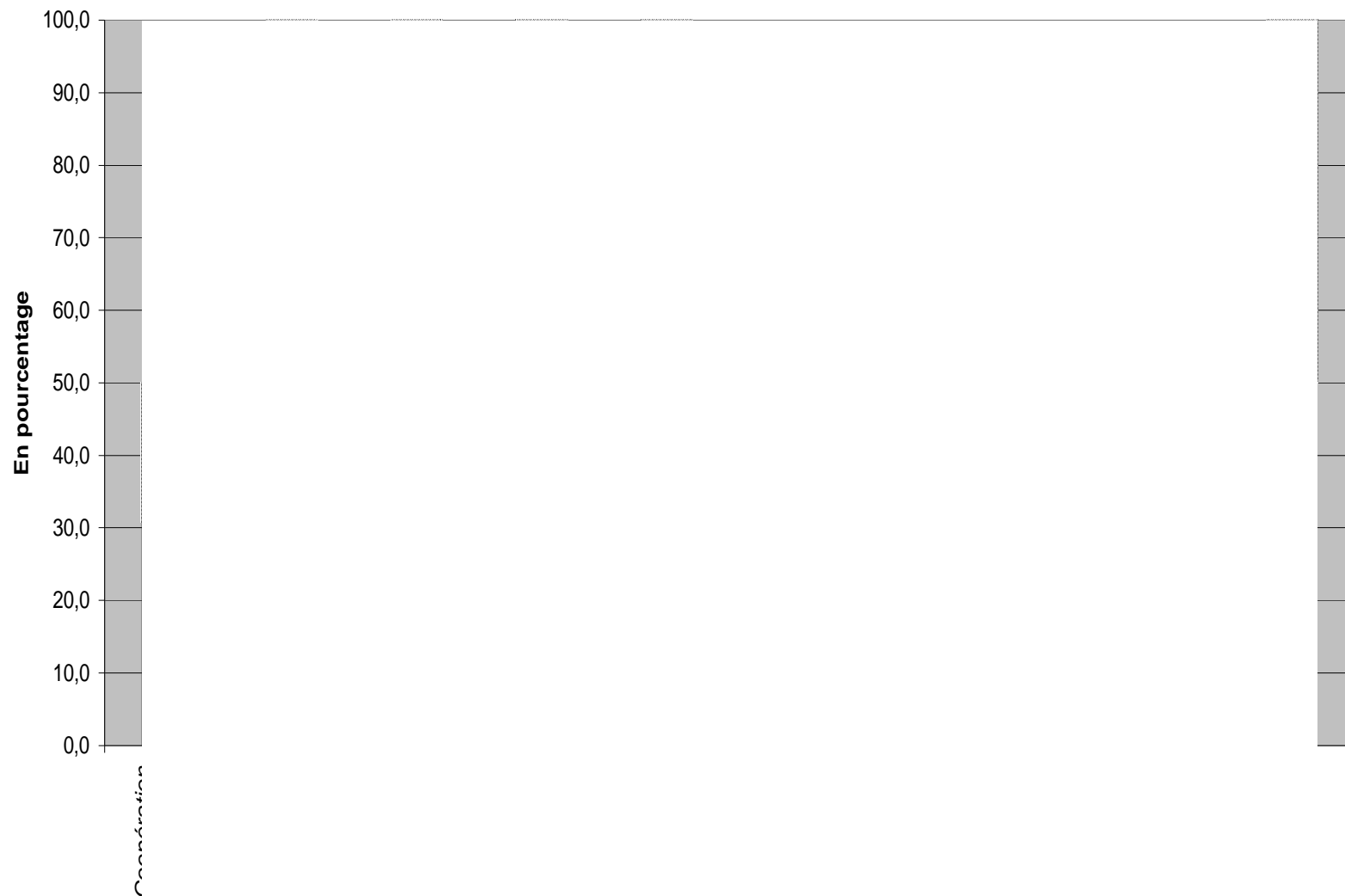
- ρ Cadre de gestion axé sur les résultats
- ρ Responsabilité mutuelle : évaluations communes des engagements lors des grandes conférences internationales (adoption de plan d'actions sous le leadership du gouvernement)

Suivi des indicateurs de progrès

Questionnaire sur les indicateurs adressé au premier semestre 2005 :

- § Donner une idée de la situation de base en 2005
- § Définir des cibles à horizon 2010 pour suivre les progrès réalisés sur la période 2006-2010

Indicateurs de Paris : pays d'Afrique subsaharienne



Plan d'actions

- ρ Adoption de plans en faveur de l'harmonisation et de l'alignement qui définissent les actions à mener :
 - pour les principaux thèmes abordés par la déclaration de Paris ;
 - sur une période de temps donné ;
 - en précisant les responsabilités des pays partenaires et des donateurs.
- ρ Exemples de pays ayant adopté un plan d'actions : Cambodge, Nepal,; Nicaragua, Rwanda, Tanzanie, Zambie, Ghana, ...

Les appuis budgétaires sectoriels

Les fonds des donateurs sont délivrés selon les processus de passation des marchés publics et de gestion des finances publiques. Le système de suivi-évaluation est spécifique au secteur.

Complémentarité de l'aide budgétaire sectorielle avec l'aide budgétaire générale.

Sommaire

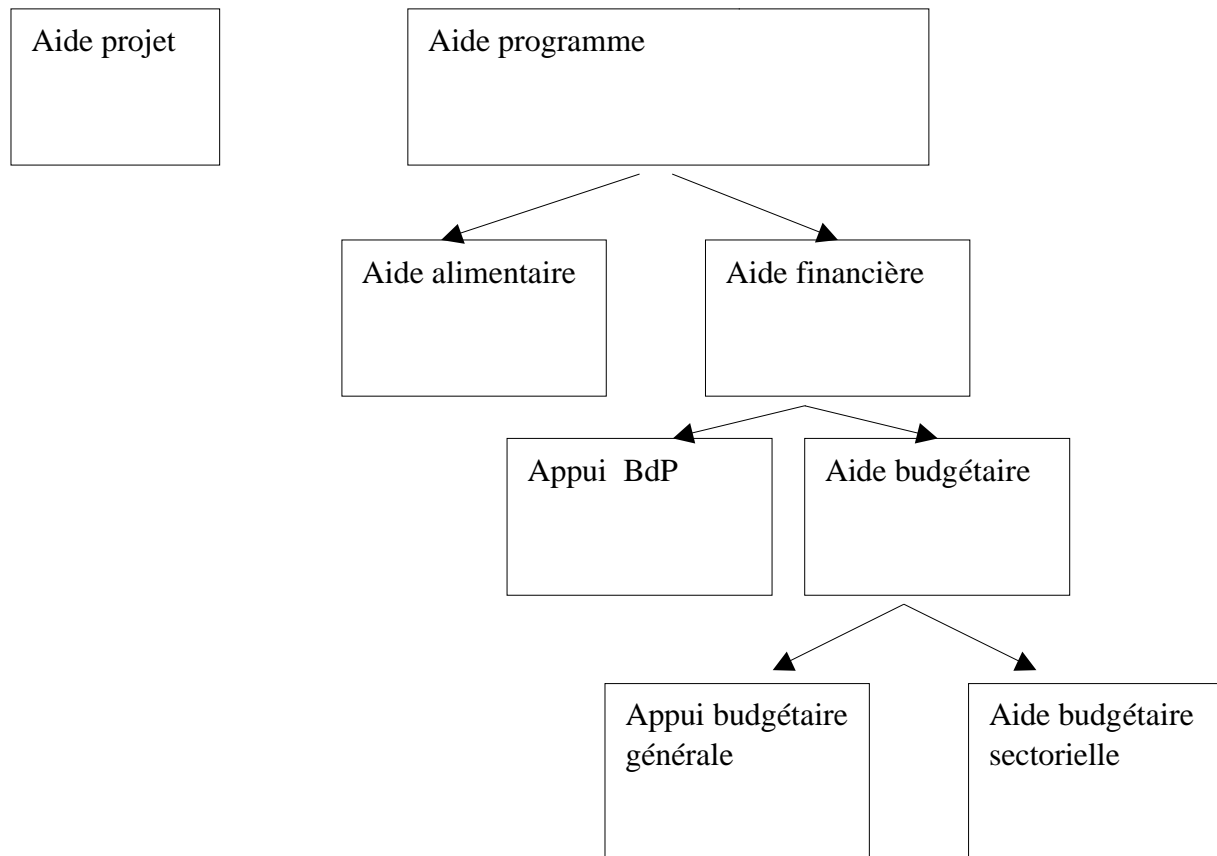
1. Les engagements internationaux
2. Mettre en œuvre les engagements internationaux
3. Les modalités d'intervention des donateurs

Critiques de l'aide

Critiques de l'aide, surtout de l'aide projet :

- § Fongibilité de l'aide : l'aide n'affecte pas le choix des politiques appliqués par les pays partenaires
- § Conséquences indirectes et de long terme de l'aide souvent négatives au niveau micro. (Critique des cellules de mise en œuvre des projets.)
- § Coût de transaction élevés, notamment dans le cas de l'aide projet

Classification de l'aide



Approches programmes

Définition (CAD) : 4 caractéristiques

- ρ Leadership du pays partenaire ;
- ρ Un cadre budgétaire et programmatique unique ;
- ρ Un processus formel pour la coordination des donateurs et l'harmonisation de leurs procédures ;
- ρ Recours aux systèmes nationaux de passation des marchés, de gestion des finances publiques et de suivi-évaluation.

Les modalités de l'approche programme

Les approches programmes regroupent
notamment :

§ Les appuis budgétaires

§ L'aide budgétaire sectorielle

§ ? Les projets intégrés, notamment les
projets à exécution nationale, dans
approches des sectorielles ?

Les appuis budgétaires (non ciblés)

Réponse aux défis : appropriation des politiques ;
gestion du développement axé sur les résultats ;
amélioration de la coordination des donateurs ;

Acquis de l'aide budgétaire : renforcement du budget
et des cadres de dépenses à moyen terme ;
investissement institutionnel

Limites et risques : prévisibilité ; risque politique ;
mise en oeuvre effective des politiques



Prévisibilité de l'aide budgétaire au Burkina Faso

Conclusions

- ρ Renforcement des stratégies nationales de développement et des plans d'actions ;
- ρ Qualité du système de gestion publique ;
- ρ Renforcement des capacités (organisation de l'administration, formation) ;

- ρ Simplification des procédures et conditionnalités de la part des donateurs ;
- ρ Engagements pluri-annuels.